

L'OFFRANDE AUX DIVINITES GRECQUES DE L'EFFIGIE DES ANIMAUX

Liliane BODSON *

L'offrande (grec : *anathema*) est, avec la prière et le sacrifice sanglant, un des actes constitutifs de la pratique religieuse des Grecs de l'antiquité (RUDHARDT, 1958, p. 213-248; cf. EITREM, 1905; STENGEL, 1910; MEULI, 1946; NILSSON, 1967, p. 84-89; 1961, p. 67-82; des PLACES, 1969, p. 367 [d'après RUDHARDT]; BURKET, 1977, p. 115-121, 154-157; 1987, p. 43-50; BERGMAN, 1987, p. 37-40). Elle émane soit de collectivités, -l'Etat tout entier, un collège politique, une association privée, etc.- soit de particuliers qui agissent individuellement ou en groupe. Elle consiste essentiellement à déposer, de manière rituelle, un objet ou tout autre bien dans le temple ou dans le sanctuaire d'une divinité pour implorer sa protection (offrande propitiatoire), pour compenser une atteinte perpétrée volontairement ou non à son détriment (offrande expiatoire) ou, le plus souvent, pour la remercier d'une faveur obtenue souvent à la suite d'un vœu (offrande de reconnaissance, *ex-voto*). Ce dernier cas est d'autant plus fréquent que la religion grecque enseigne à l'homme à éviter tout excès de confiance (*hubris*) en son bonheur et en ses propres mérites, de manière à prévenir les représailles que la divinité jalouse risquerait alors de lui infliger. L'offrande, qui constitue ainsi une précaution contre un possible retournement de situation, sert de mémorial (grec : *mnema*) dans les circonstances les plus diverses : un succès militaire (GAUER, 1968), les qualités d'un magistrat, la générosité d'un bienfaiteur; l'heureuse naissance d'un enfant, le passage de l'enfance à l'adolescence, le mariage; la prospérité dans les activités professionnelles (chasse, pêche, élevage, commerce, etc.), une victoire sportive ou artistique, un voyage accompli sans encombre, le salut dans un péril, une guérison, l'arrivée à l'âge de la retraite, etc. (ROUSE, 1902). Tout bien, du plus modeste au plus somptueux, peut en principe être offert aux dieux : prémices des récoltes (épis de blé, fruits, fleurs); prémices de l'âge (boucles de cheveux, duvet de la première barbe); jouets d'enfants; ustensiles et instruments de toutes sortes, civils et militaires; vêtements; bijoux; couronnes; statues, statuettes, reliefs montrant la divinité elle-même, le dédicant (voire seulement de la partie du corps ou de l'organe guéri par une des divinités de la santé) ou un animal. Un texte en prose ou en vers est souvent joint à l'offrande. Il est gravé soit sur elle directement, soit sur le socle qui la supporte, soit sur une tablette de métal tenant lieu d'étiquette qui y est attachée. En des termes qui sont devenus formulaires, il sert à préciser, avec plus ou moins de détails, la provenance du présent et son but : identité du donateur, du destinataire, cause et finalité de l'offrande (KAIBEL, 1878; NAUMANN, 1933; FRIEDLÄNDER et HOFFLEIT, 1948; RAUBITSCHKE, 1949). La nature de celle-ci est, en revanche, plus rarement indiquée, l'objet ou le monument parlant de lui-même. Avec le temps cependant, dédicaces et offrandes ne sont pas toujours restées associées. Nombre d'offrandes, à commencer par les plus fragiles et les plus précieuses, ont disparu. Les textes qui les accompagnaient ont, en revanche, davantage subsisté. Même s'ils sont, comme il arrive, mutilés ou peu explicites sur la forme exacte du don, ils constituent une source essentielle pour l'étude générale de ce rite. Certains d'entre eux sont d'autant plus intéressants qu'ils corroborent les informations transmises par les auteurs anciens touchant des offrandes jugées mémorables pour quelque raison (1). D'autre part, quantité d'objets dépourvus de notice explicative, -figurines de terre cuite ou de bronze notamment- ont été exhumés dans les sanctuaires. Le lieu de la découverte suffit ordinairement à les identifier comme des offrandes, surtout quand des pièces similaires sont mentionnées par les listes d'inventaires qui ont été dressées, durant l'antiquité, pour les dépôts les plus importants. Enfin, la documentation sur l'offrande se trouve encore complétée par la collection d'épigrammes dédicatoires que renferme le livre VI de l'*Anthologie palatine* (WALTZ, 1923; DOUGLAS, 1927; RAUBITSCHKE, 1967). Les unes se rapportent à des objets effectivement offerts. Les autres sont des fictions littéraires nées du goût des poètes, à partir de l'époque alexandrine en particulier, pour ce genre de composition. Certaines ne sont pas exemptes d'intentions satiriques ou parodiques. Mais la plupart recherche la vraisemblance. Elles imitent des situations réelles, avec une nette préférence, -typique de la période où elles ont été créées- pour celles qui mettent en cause de petites gens. De ce fait, tout en révélant des détails peu connus par ailleurs de la vie privée dans les milieux populaires, elles



Figure 1

Taureau votif. Thèbes, sanctuaire des dieux Cabires. Vers 490 avant J.-C. (Le texte de la dédicace est gravé sur le flanc gauche de l'animal). Figurine de bronze (hauteur : 5 cm, longueur : 8 cm).

Boston, Museum of Fine Arts, H.L. Pierce Fund Inv. 98.663. Cliché du Musée.

Reproduit avec l'aimable autorisation des Services photographiques. Tous droits réservés.

contiennent aussi de précieuses indications sur la manière dont la religion y était pratiquée et vécue. Les fouilles archéologiques ont livré des exemplaires des principales catégories d'offrandes. Peu de séries sont cependant représentées comme celles qui concernent les animaux. Statues et, surtout, statuettes ont été retrouvées, par milliers au total, à travers tout le monde grec, dans les sanctuaires panhelléniques (ECKSTEIN, 1969), dans ceux des cités (de RIDDER, 1896; DAWKINS, 1929; RAUBITSCHKE, 1949; etc.) aussi bien que des campagnes (SCHMALTZ, 1980; LEBESI, 1985; PILALI-PAPASTERIOU, 1985). L'ensemble ainsi formé est immense. Mais, tout comme les autres aspects du rite d'offrande, il est resté relativement négligé par rapport aux nombreux travaux consacrés à la prière et, surtout, au sacrifice au cours des dernières décennies. Le récent colloque d'Uppsala vient encore d'en apporter la preuve (LINDERS et NORDQUIST, 1987). En fait, à part les remarques incluses dans les ouvrages de référence signalés ci-dessus, il n'a guère donné lieu jusqu'ici qu'à des catalogues (par exemple, de RIDDER, 1896, 1913; BESQUES-MOLLARD, 1954-1986; etc.) ou à des allusions plus ou moins circonstanciées dans des ouvrages généraux d'archéologie (RICHTER, 1930; HIGGINS, 1967; ROLLEY, 1983; etc.). L'exploration systématique que le sujet mérite de recevoir devrait procéder par étapes, la première consistant à analyser -sanctuaire par sanctuaire- les espèces d'animaux représentées en rapport avec l'identité des divinités à chaque fois concernées et, quand ils sont connus, les motifs de tels dons. La synthèse anthropozoologique ne pourrait venir qu'ensuite. En attendant que soit entreprise une telle enquête dont les résultats ne devraient pas manquer d'éclairer aussi les autres rites fondamentaux de la religion grecque antique, l'exposé qui va suivre vise à caractériser les offrandes d'effigies animales et à esquisser les principaux mobiles de ceux qui les ont consacrées.

LE CHOIX DES ANIMAUX

La gamme usuelle des victimes admises pour le sacrifice sanglant quand il est suivi de consommation inclut le gros et le petit bétail : boeufs, porcs, moutons, chèvres ainsi que certains oiseaux de la basse-cour, tel le coq (BURKERT, 1972; DETIENNE et VERNANT, 1979; DURAND, 1986). Dans des cas particuliers et rares, le chien et le cheval peuvent aussi être immolés. Quant aux animaux sauvages, à savoir les mammifères, ils ne sont pas en principe admis sur les autels, sauf dans certains cultes des dieux de la chasse. Apollon Epicourios, par exemple, reçoit, sur le mont Lycée en Arcadie, le sacrifice annuel d'un sanglier. Artémis est honorée, notamment à Patras, par des holocaustes de bêtes sauvages (BODSON, 1978, p. 127-128). Les poissons, mis à part le thon, ne sont pas sacrifiés (STENGEL, 1910, p. 197-202; DETIENNE, 1979, p.10). De telles restrictions sont étrangères au rite de l'offrande. Par le truchement de son effigie, aucun animal n'est exclu de la consécration. Les figurations conservées



Figure 2

Cheval. Athènes, Acropole. Vers 480 avant J.-C. Figurine de bronze (longueur : 16,4 cm).

Boston, Museum of Fine Arts, E.P. Warren Collection Inv. 01.7518. Cliché du Musée.

Reproduit avec l'aimable autorisation des Services photographiques. Tous droits réservés.

montrent que, selon un usage attesté dès l'époque créto-mycénienne (NICHOLLS, 1970), le règne animal est représenté en totalité. Les animaux domestiques sont ici encore les plus nombreux, de tous âges et de toutes espèces (de RIDDER, 1896, p. 186-190 [bovidés], 191-193 [petit bétail], 196-197 [coqs](2); CHARBONNEAUX, 1958, fig. XIX, 2 [bouc]; MITTEN et DOERINGER, 1967, p. 71, fig. 64 [bélier]; p. 103, fig. 101 [bouc]; p. 140, fig. 143 [taureau]; COMSTOCK et VERMEULE, 1971, p. 56, fig. 57 [ici fig. 1] et 58 [taureaux]; p. 57, fig. 59 [bouc]; ROLLEY, 1983, p. 228, fig. 215 [taureau]; p. 231, fig. 235 [vache]; p. 233, fig. 248 [taureau]; etc.)(3), avec une large place aux chiens et, surtout, aux chevaux (voir, par exemple, de RIDDER, 1896, p. 165-166, p. 186; DAWKINS, 1929; CHARBONNEAUX, 1958, pl. XIX, 1; KAROUZOU, 1960; MITTEN et DOERINGER, 1968, p. 35, fig. 14; COMSTOCK et VERMEULE, 1971, p. 58, fig. 60 [ici fig. 2]; BESQUES-MOLLARD, 1972-1986; SCHMALTZ, 1980; ROLLEY, 1983, p. 57, fig. 33; p. 88, fig. 65; p. 109, fig. 91; p. 123, fig. 110; etc.; voir VILATTE, 1986, p. 271-294). Mais les animaux sauvages ne sont pas en reste, de la cigale (COMSTOCK et VERMEULE, 1971, p. 184, fig. 219 [ici fig. 3]) au lion (ROUSE, 1902, p. 144, 231), de la grenouille (LULLIES, 1960) et de la couleuvre (COMSTOCK et VERMEULE, 1971, p. 61, fig. 63) à la chouette (de RIDDER, 1896, p. 195, fig. 532-533), du poisson (ROLLEY, 1983, p. 232, fig. 241) au lièvre (ROEHL, 1894, p. 54, fig. 20), à la biche (ROLLEY, 1983, p. 160, fig. 148) ou au cerf (de RIDDER, 1913, p. 36 et pl. 20, fig. 196), etc. (ROUSE, 1902, p. 66-69). Monumentales ou miniaturisées, stylisées ou réalistes, constituées de matières nobles ou communes, ces offrandes sont des témoins souvent expressifs, encore que peu étudiés, de l'art animalier antique. Mais la question qui se pose ici à leur sujet est de déterminer à quelles intentions elles répondent en vue de préciser leur signification dans la religion.



Figure 3

Cigale. Bronze archaïque grec ou italique (longueur : 5 cm).

Boston, Museum of Fine Arts, E.P. Warren Collection Inv. 01.7470. Cliché du Musée.
Reproduit avec l'aimable autorisation des Services photographiques. Tous droits réservés.

LES MOTIFS DU CHOIX

Le choix de l'animal que l'on offre en effigie peut être inspiré par de multiples critères qui agissent soit isolément, soit en se combinant. Les plus immédiatement évidents tiennent à l'identité de la divinité que l'on honore. Quelle que soit l'occasion qui provoque le don, le dédicant cherche à présenter de préférence à celle-ci les animaux qui lui sont chers, parce qu'ils sont ses compagnons habituels, ses attributs ou ses symboles : la chouette pour Athéna ; les cervidés pour Artémis ; la cigale dont les Grecs jugeaient le chant des plus mélodieux (BODSON, 1976, p. 75-94; DAVIES et KATHIRITHAMBY, 1987, p. 116-118; BEAVIES, 1988, p. 101-102) pour Apollon, le dieu de la musique ou pour Athéna, qui a inventé la flûte (4); la couleuvre pour Asclépios ou pour Hygie qui, tous deux, en tant que responsables de la santé, ont ce reptile pour emblème, l'aigle pour Zeus, le poisson pour Poséidon ou pour Artémis qui a aussi la pêche dans son apanage (5), etc.. Mais souvent, le donateur cherche à rendre compte simultanément de la situation particulière qui est à l'origine de son geste. L'offrande aux divinités protectrices de la chasse et de la pêche, Artémis, Apollon, Pan, etc., d'une statue ou statuette représentant un lièvre, un sanglier ou tout autre gibier décèle d'ordinaire un chasseur tandis qu'un animal marin émane d'un pêcheur. L'un et l'autre, ils peuvent vouloir commémorer d'emblée leur capture en consacrant, sur le lieu même où elle s'est produite, un trophée prélevé sur la proie : dépouilles de loup (6), de sanglier (7), de lion (8), voire de hérisson (9), massacres de cerf (10), peau et cornes (bucrane) de taureau (11), etc. (12) ; carapace de langouste (13), crabe (14), coquillage (15), débris d'une créature marine (16); etc.. Dans un deuxième temps, par la dédicace de l'objet façonné à l'image de l'animal, ils manifestent, de manière moins spontanée mais tout aussi significative, leur reconnaissance vis-à-vis de la divinité à laquelle ils estiment en premier lieu devoir leur réussite. De la même façon, un voyageur assoiffé, que le chant d'une grenouille a, par un jour torride, guidé vers la source bienfaisante, voue aux Nymphes, protectrices des eaux courantes, une effigie de bronze du batracien. Il honore ainsi l'animal qui l'a aidé à se tirer d'un mauvais pas. Mais, par la forme particulière de son offrande, il vénère surtout les divinités qui règnent sur le milieu où celui-ci vit, considérant, au moins de manière implicite, que leur intervention a été prépondérante pour son salut (17). Dans ces quelques cas, qui ne sont que des exemples, le souci du dédicant est à la fois d'exprimer sa gratitude et de laisser de celle-ci un témoin qui, en la prolongeant, incitera la divinité à ne pas cesser sa bienveillance.

L'offrande de l'effigie des animaux domestiques procède des mêmes préoccupations fondamentales. Mais, en raison du statut spécifique de ceux-ci, d'autres valeurs s'y ajoutent. La consécration du portrait du boeuf de labour (18), du chien de chasse ou de garde (19), du cheval de course (20) n'est pas seulement un moyen durable adopté par l'homme pour remercier les dieux qui lui ont octroyé ces auxiliaires de l'agriculture et de l'élevage, ces artisans de sa gloire dans les compétitions sportives. En même temps qu'un hommage aux mérites des animaux, elle est destinée à leur valoir le secours divin dont ils ont, eux aussi, besoin. Elle vient tantôt compléter, tantôt concrétiser les prières fréquemment votives que les anciens Grecs, à commencer par Socrate, adressaient pour solliciter, comme ils le faisaient pour eux-mêmes et leurs familles, la santé, la sécurité, le bien-être de leur bétail et de leurs animaux de service (BODSON, 1980, 1983, 1986). Souvent alors, le donateur tient à se faire représenter avec l'objet de sa requête.

Le pasteur porte sur les épaules ou dans les bras le veau (HIRMER et LULLIES, 1960, fig. 24-25), le bélier (ROLLEY, 1983, p. 95, fig. 72; p. 230, fig. 226; p. 235, fig. 260). L'agriculteur guide les boeufs attelés à la charrue (BESQUES-MOLLARD, 1954, p. 18 et pl. 13). Le cavalier dirige sa monture ou son

char (ROLLEY, 1983, fig. 18 [Aurige de Delphes]; p. 88, fig. 65; p. 109, fig. 91; p. 117, fig. 102; p. 228, fig. 213). De tels groupes, en particulier ceux qui sont inspirés par les victoires hippiques, veulent avant tout éviter à l'homme le piège de l'*hubris*. Ils n'en servent pas moins à exalter ses qualités personnelles. Mais ils concrétisent aussi, plus visiblement que ne le font les représentations d'animaux seuls, le sentiment profondément ancré de la relation triangulaire unissant le donateur à la divinité protectrice et aux animaux qui sont les plus proches de lui.

L'offrande de l'effigie des animaux n'a pas trait qu'à ceux qui partagent le labeur ou l'effort de l'homme. Elle concerne aussi ceux qui sont traditionnellement immolés sur les autels. Le sacrifice implique l'anéantissement de la victime. Qu'elle soit ensuite partagée entre les hommes et les dieux ou brûlée en holocauste, sa mort ne va pas sans poser des problèmes de morale individuelle et collective qui mettent finalement en cause l'ensemble des rapports entre hommes, bêtes et dieux (BURKERT, 1972; DETIENNE et VERNANT, 1979; DURAND, 1986). Dans ce contexte, l'offrande du portrait de l'animal qui a été abattu vient rendre compte, au même titre que celle d'un élément remarquable de sa dépouille tel que les cornes (21) ou le bucrane (NILSSON, 1967, p. 88; BURKERT, 1977, p. 73-74, p. 154), du souci déjà noté de perpétuer le rite et de prolonger les effets bénéfiques qu'en attendent les participants. Mais elle devient en outre, comme ces trophées, un moyen de compenser au moins partiellement l'atteinte infligée, par la mise à mort de la bête innocente, à l'équilibre général. La tradition relative au célèbre taureau érigé, à Delphes et à Olympie, par les habitants de Corcyre (= Corfou) est à cet égard révélatrice. Selon la tradition, ils figurèrent ainsi l'animal grâce auquel ils avaient pu opérer une pêche miraculeuse au-delà de toute proportion. Echappé de la pâture, il avait par son manège et ses mugissements attiré l'attention du bouvier sur un énorme banc de thons qui nageaient au large de l'île. Avertis de l'aubaine, les Corcyréens ne réussirent cependant pas, en dépit de leurs efforts, à capturer les thons dans leurs filets avant d'avoir, sur le conseil de l'oracle de Delphes, sacrifié le taureau à Poséidon. La dîme prélevée ensuite sur le produit exceptionnel de la pêche servit à financer les deux statues commémoratives de l'événement (22). Peu importe que l'explication recueillie à leur sujet par Pausanias ait éventuellement été élaborée a posteriori pour justifier la double offrande (DAUX, 1936, p. 77-78). Celle-ci correspond au principe fondamental qui veut que soit partagé avec la divinité, par le moyen d'un tribut, le profit qu'elle a favorisé. Quant à l'apparence qui lui a été donnée, elle est intentionnellement choisie pour restituer au dieu de la mer l'animal par lequel il a signifié aux Corcyréens son intervention bénéfique. Moins spectaculaires que ces statues monumentales dont seul le texte de la dédicace delphique a été retrouvé (23), les figurines de boeufs, de chèvres, de moutons et de porcs exhumés dans les sanctuaires répondent, en grand nombre, à la même volonté de rappeler le sacrifice et de racheter, d'une certaine manière, l'immolation qu'il impose.

La troisième destination de l'offrande de l'effigie d'un animal domestique est encore en connexion étroite avec le sacrifice, mais il se situe sur un plan différent. Plusieurs épigrammes de l'*Anthologie palatine* concernent de menues offrandes composées de quelques céréales, de fruits, de vin. Elles sont présentées par des donateurs trop pauvres pour célébrer un sacrifice. Ils demandent par là à être sauvés de leur misère et promettent, s'ils sont exaucés, d'apporter sur les autels une victime appropriée (24). A leurs yeux, le sacrifice constitue l'expression la plus parfaite du culte. Les règlements sacrés révèlent cependant une autre perspective. La possibilité était en effet donnée aux indigents de satisfaire aux prescriptions rituelles en consacrant le simulacre, éventuellement un simple gâteau de pâte (25), de l'animal qu'ils auraient normalement dû immoler (STENGEL, 1910, p. 222-233). L'offrande n'est plus ici un moyen de continuer le sacrifice ni de le compenser. Elle est admise comme le substitut légitime de l'acte sur lequel les anciens Grecs ont fondé non seulement leur religion, mais le fonctionnement de la société entière (DETIENNE et VERNANT, 1979). Sous peine de mettre celle-ci en péril, un tel usage ne pouvait être admis qu'à titre exceptionnel et dans des limites précises. Même ainsi, il est l'indice de la symbolisation qui s'est progressivement instaurée à propos du rite sacrificiel et il confirme le développement, dans le monde grec antique, d'une forme d'expérience religieuse où les dispositions du cœur compensent la modicité du don ou, plutôt, lui confèrent sa véritable valeur. Car, selon la remarque du néo-platonicien Porphyre dans son argumentation circonstanciée sur l'inopportunité des sacrifices fastueux (26), "la divinité regarde au comportement de ceux qui sacrifient plus qu'à la quantité de ce qu'ils sacrifient".

CONCLUSION

Trois intentions principales sont sous-jacentes à la plupart des offrandes aux divinités grecques : appuyer une demande du donateur pour lui-même ou pour ceux au nom de qui il agit; réparer une faute; remercier d'un bienfait. Elles ne sont pas étrangères à la dédicace de l'effigie des animaux. Mais elles s'assortissent alors, en raison de la nature véritable de ce qui est offert, d'un certain nombre de traits spécifiques. La figuration de l'animal sauvage est essentiellement conçue, surtout quand elle coïncide avec un attribut ou un symbole de la divinité, pour honorer celle-ci et manifester la reconnaissance du dédicant à son égard. La consécration des animaux domestiques exprime aussi ce sentiment. En général cependant, elle possède d'autres fonctions. Elle renforce l'invocation en faveur non plus de son auteur, mais bien de l'animal lui-même. Elle contrebalance, jusqu'à un certain point, la destruction qu'impose l'immolation rituelle. Elle peut aller jusqu'à remplacer, en le sublimant, le sacrifice proprement dit. Si sommaire soit-elle, cette brève récapitulation suffit à montrer que, lorsqu'elle consiste à dédier la figure des animaux, l'offrande est bien éloignée du geste intéressé et basement matériel auquel certaines théories modernes l'ont parfois hâtivement réduite.

"La sollicitude qu'aux Immortels ils manifestent vaut aux mortels aussi de grands avantages," déclare une femme, pénétrée de reconnaissance, au moment de conclure son offrande d'action de grâce pour une vie de bonheur partagé avec son mari et ses enfants (27). La consécration de l'effigie des animaux atteste que ceux-ci, surtout quand il s'agit des espèces domestiques, peuvent, comme les humains, avoir part à la bénédiction divine et qu'ils demeurent dans le même temps, par rapport à toutes les autres formes d'offrande, un intermédiaire inégalé entre ceux qui la donnent et ceux qui la reçoivent. Le fait n'est pas sans importance pour l'étude des conceptions relatives au rite de l'offrande en général ni pour celle des idées grecques sur l'homme, l'animal et le dieu.

* Université de Liège, Philologie Classique, Place du 20 Août 32, B-4000 Liège.

NOTES

1 - Voir ci-après, note 22.

2 - CALLIMAQUE, dans *Anthologie palatine* (voir Bibliographie : WALTZ), VI, 149.

3 - Noter que la signification du bélier monumental de Syracuse reste incertaine. ROLLEY, 1983, p. 46-48.

4 - PAUL LE SILENTIAIRE, dans *Anth. pal.*, VI, 54; LEONIDAS, *ib.*, 120. Cf. THEODORIDAS, *ib.*, 156.

5 - APOLLONIDAS, dans *Anth. pal.*, VI, 105. Voir notes 13-16.

6 - LEONIDAS DE TARENTE, dans *Anth. pal.*, VI, 35 et 262; ZONAS, *ib.*, 106.

7 - PAUL LE SILENTIAIRE, dans *Anth. pal.*, VI, 168.

8 - PAUL LE SILENTIAIRE, dans *Anth. pal.*, VI, 57; LEONIDAS, *ib.*, 263.

9 - [ANONYME], dans *Anth. pal.*, VI, 45, 169. Cf. AGATHIAS, *ib.*, 72 (lièvre).

10 - PERSES, dans *Anth. pal.*, VI, 112; cf. LEONIDAS, *ib.*, 110; ANTIPATER, *ib.*, 111; CRINAGORAS, *ib.*, 253. Voir aussi PHILAICOS (?), *ib.*, 165; HEDYLOS, *ib.*, 292.

11 - SIMIAS, dans *Anth. pal.*, VI, 114; ANTIPATER, *ib.*, 115; SAMOS, *ib.*, 116. Voir ci-après, n. 21.

12 - AGATHIAS, dans *Anth. pal.*, VI, 167 (offrande d'un[e statue de] bouc à Pan protecteur de la chasse et de la pêche).

13 - QUINTUS MAECIUS, dans *Anth. pal.*, VI, 89.

14 - STATYLLIUS FLACCUS, dans *Anth. pal.*, VI, 196.

15 - THEODORIDAS, dans *Anth. pal.*, VI, 224.

16 - THEODORIDAS, dans *Anth. pal.*, VI, 222; ANTIPATER, *ib.*, 223.

- 17 - PLATON, dans *Anth. pal.*, VI, 43.
- 18 - MACEDONIOS, *Anth. pal.*, VI, 40. Voir ci-après, note 25.
- 19 - MACEDONIOS, *Anth. pal.*, VI, 175; voir aussi 176.
- 20 - ANACREON, dans *Anth. pal.*, VI, 135.
- 21 - ERYKIOS, dans *Anth. pal.*, VI, 96; voir aussi 255. Comparer ci-dessus, l'offrande prélevée sur l'animal sauvage (n. 6-16, en particulier, n. 11). Les autels constitués de la cendre ou des cornes des victimes (MARINATOS, 1936; BRUNEAU et DUCAT, 1965, p. 98) ressortissent à la même conception. Cf. NILSSON, 1967, p. 86-88; BURKERT, 1977, p. 73-74.
- 22 - PAUSANIAS, V, 27, 9; X, 9, 3-4. Cf. VATIN, 1981 : p. 440-449. Comparer [ANONYME], dans *Anth. pal.*, VI, 343 : offrande d'un char attelé de quatre cavales à Athéna par les Athéniens, vers 506 avant J.-C., grâce à la dîme prélevée sur la rançon des prisonniers de guerre thébains.
- 23 - BOURGUET, 1929, p. 2-4.
- 24 - LEONIDAS, dans *Anth. pal.*, VI, 300; cf. GETULICUS, *ib.*, 190; PHILIPPE, *ib.*, 231.
- 25 - MACEDONIOS, dans *Anth. pal.*, VI, 40. Cf. ci-dessus, n. 18.
- 26 - PORPHYRE, *De l'abstinence* (voir Bibliographie : BOUFFARTIGUE) II, 15, 3 (dans l'exposé qui s'étend du chapitre 14 au chapitre 20).
- 27 - THEOCRITE, dans *Anth. pal.*, VI, 340.

BIBLIOGRAPHIE

Avertissement

La plupart des sanctuaires grecs ont livré des objets votifs, parfois en très grand nombre. Les catalogues signalés dans la bibliographie sont produits à titre indicatif. D'autre part, certaines des figurines et statuettes mentionnées dans le texte proviennent non pas de sanctuaires, mais de nécropoles où elles ont servi d'offrandes funéraires. Le témoignage des épigrammes contenues dans le livre VI de l'Anthologie palatine notamment démontre que cette circonstance ne met pas en cause leur valeur d'exemple pour le sujet traité ici.

- BEAVIES I.C. (1988) : *Insects and Other Invertebrates in Classical Antiquity*, University of Exeter édit., Exeter, 269 pp.
- BERGMAN J. (1987) : Religio-Phenomenological Reflections on the Multi-Level Process of Giving to the Gods, in : T. LINDERS et G. NORDQUIST édit. (voir ci-après) : p. 31-42 (noter la confusion terminologique [je souligne] qui conduit l'auteur à affirmer [p. 37] : "One of the most important forms of sacrifices in Ancient Greece is the votive offering").
- BESQUES-MOLLARD S. (1954-1986) : *Musée du Louvre. Catalogue raisonné des figurines et reliefs en terre-cuite grecs, étrusques et romains* édit. de la réunion des Musées nationaux, Paris, I (1954) : p. 18 et pl. 13; II (1972) : p. 306-309 et pl. 381-384; IV (1986) : p. 83-88 et pl. 77-81.
- BODSON (1976) : La stridulation des cigales. Poésie grecque et réalité entomologique, *L'Antiquité classique*, 45 : 75-94.
- BODSON L. (1978) : *Hiera Zōia. Contribution à l'étude de la place de l'animal dans la religion grecque ancienne*, Académie Royale de Belgique édit., Bruxelles, 210 pp., 10 pl.
- BODSON L. (1980) : La prière pour les animaux, in : H. LIMET et J. RIES édit., *L'expérience de la prière dans les grandes religions. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve et Liège (22-23 novembre 1978)*, Centre d'Histoire des religions édit., Louvain-la-Neuve, p. 149-172.
- BODSON L. (1983) : Attitudes Toward Animals in Greco-Roman Antiquity, *International Journal for the Study of Animal Problems*, 4 : 312-320.

- BODSON L. (1986) : *The Welfare of Livestock and Work Animals in Ancient Greece and Rome, Medical Heritage*, Juin-Août : 244-251.
- BOUFFARTIGUE J. et PATILLON M. édit. (1979) : PORPHYRE. *De l'abstinence*, II, Les Belles Lettres édit., Paris, p. 83-88.
- BOURGUET E. (1929) : *Fouilles de Delphes*. III. *Epigraphie*, I, E. de Boccard édit., Paris, p. 2-4, n°2.
- BRUNEAU Ph. et DUCAT J. (1965) : *Guide de Délos*, Ecole Française d'Athènes édit., E. de Boccard dépositaire, Paris, 175 pp., 24 pl.
- BURKERT W. (1972) : *Homo necans. Interpretationen altgriechischen Opferriten und Mythen*, W. de Gruyter édit., Berlin, (trad. angl., University of California Press, Berkeley - Los Angeles, 1983), 334 pp.
- BURKERT W. (1977) : *Griechische Religion der archaischen und klassischen Epoche*, W. Kohlhammer édit., Stuttgart - Berlin, 508 pp.
- BURKERT W. (1987) : Offerings in Perspective : Surrender, Distribution, Exchange, in : T. LINDERS et G. NORDQUIST édit., p. 43-50
- CHARBONNEAUX J. (1958) : *Les bronzes grecs*, P.U.F édit., Paris, 146 pp., 32 pl.
- COMSTOCK M. et VERMEULE C. (1971) : *Greek, Etruscan and Roman Bronzes in the Museum of Fine Arts Boston*, Museum of Fine Arts édit., Boston, 511 pp., 713 fig.
- DAUX G. (1936) : *Pausanias à Delphes*, A. Picard édit., Paris, 203 pp.
- DAVIES M. et KATHIRITHAMBY J. (1987) : *Greek Insects*, Duckworth édit., Londres, 211 pp., 37 fig.
- DAWKINS R. M. (1929) : The Terracotta Figurines, in : R. M. DAWKINS édit., *The Sanctuary of Artemis Orthia at Sparta*, Mac Millan édit., Londres, p. 145-162.
- de RIDDER A. (1896) : *Catalogue des Bronzes trouvés sur l'Acropole d'Athènes*, A. Fontemoing édit., Paris, 134 pp., 64 pl.
- des PLACES Ed. (1969) : *La religion grecque. Dieux, cultes, rites et sentiment religieux dans la Grèce antique*, A. et J. Picard édit., Paris, 396 pp.
- DETENNE M. et VERNANT J.-P. édit. (1979) : *La cuisine du sacrifice en pays grec*, Maspero édit., Paris, 337 pp.
- DOUGLAS N. (1927) : *Birds and Beasts of the Greek Anthology*, Florence (réédit. anast., Benjamin Blom édit., New York, 1972), 219 pp.
- DURAND J.-L. (1986) : *Sacrifice et labour en Grèce ancienne. Essai d'anthropologie religieuse*, La Découverte - Ecole franç. de Rome édit., Paris-Rome, 212 pp.
- ECKSTEIN F. (1969) : *Anathemata. Studien zu den Weihgeschenken strengen Stils im Heiligtum von Olympia*, Mann édit., Berlin, 139 pp., 24 ill., 14 pl.
- EITREM S. (1915) : *Opferritus und Voropfer der Griechen und Römer*, Dybwad édit., Christiania, VII : 492 pp.
- FRIEDLÄNDER P. et HOFFLEIT H.B. (1948) : *Epigrammata. Greek Inscriptions in Verse from the Beginnings to the Persian Wars*, University of California Press édit., Berkeley-Los Angeles, 198 pp.
- GAUER W. (1968) : *Weihgeschenke aus den Perserkriegen*, Wasmuth édit., Tübingen, 142 pp., 4 pl. (Deutsches archäologisches Institut. Abteilung Istanbul. Istanbul. Mitteilungen. Beiheft 2).
- HIGGINS R. A. (1967) : *Greek Terracottas*, Methuen édit., Londres, 170 pp., 64 pl. (en particulier : p. 16, 18, 21-24, etc., pl. 3, A-B, 4 D, 5 A-C, 7 B).
- HIRMER M. et LULLIES R. (1960) : *Greek Sculpture*, 2^e édit., trad. angl., Thames et Hudson édit., Londres, fig. 24-25.
- KAIBEL G. (1878) : *Epigrammata Graeca ex lapidibus collecta*, G. Reimer édit., Berlin, p. 301-460.
- KAROZOU S. (1960) : Oi Hippeis tis Dôdônîs, in : F. ECKSTEIN édit., *THEORIA. Festschrift für W.-H. Schuchhardt (=Deutsche Beiträge zur Altertumswissenschaft, 12/13)*, p. 231-250.
- LEBESI A. (1985) : *To Hiero tou Hermi kai tis Aphroditis sti Symi Viannou. I.1. Chalkina Kretika Toreumata*, Soc. archéol. d'Athènes édit., Athènes, 259 pp., 67 tabl., 1 carte, 1 plan.

- LINDERS T. et NORDQUIST G. (1987) : *Gifts to the Gods. Proceedings of the Uppsala Symposium 1985*, Acta Univ. Ups. Uppsala (Boreas. Uppsala Studies in Ancient Mediterranean and Near Eastern Civilizations 15), 189 pp.
- LULLIES R. (1960) : Batrachoi, in : F. ECKSTEIN édit., THEORIA. Festschrift für W.-H. Schuchhardt (=Deutsche Beiträge zur Altertumswissenschaft 12/13), p. 139-149.
- MARINATOS S. (1936) : Le temple géométrique de Dréros, *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 60 : 241-244.
- MEULI K. (1946) : Griechische Opferbräuche, in : O. GIGON et al. édit., *Phyllobolia für P. von der Mühl*, Bannong Schwabe édit., Bâle, p. 185-288.
- MITTEN D.G. et DOERINGER S.F. (1967) : *Master Bronzes from the Classical World, The Fogg Art Museum - City Art Museum of Saint Louis - The Los Angeles County Museum of Art (Exhibition Dec. 1967-June 1968)*, Ph. von Zabern édit., Mayence, 320 pp., 316 fig.
- NAUMANN G. (1933) : *Griechische Weihinschriften*, Inaugural-Dissertation, Klinckschmidt édit., Halle, 79 pp.
- NICHOLLS R. (1970) : Greek Votive Statuettes and Religious Continuity, 1200-700 B.C., in : B. F. HARRIS édit., *Auckland Classical Essays Presented to E.M. Blaiklock*, Auckland University Press édit., Auckland, p. 1-38.
- NILSSON M. P. (1967) : *Geschichte der griechischen Religion*, I, C.H. Beck édit., Munich, 3^e édit., 892 pp., 53 pl.
- NILSSON M. P. (1961) : *Geschichte der griechischen Religion*, II, C.H. Beck édit., Munich, 2^e édit., 745 pp., 16 pl.
- PILALI-PAPASTERIOU A. (1985) : *Die bronzenen Tierfiguren aus Kreta*, C.H. Beck, Munich, 182 pp., 26 pl.
- RAUBITSCHKE A. E. (1949) : *Dedications from the Athenian Acropolis. A Catalogue of the Inscriptions of the Sixth and Fifth Century B.C.*, The American Institute of Archaeology édit., Cambridge Mass., 545 pp., 388 fig.
- RAUBITSCHKE A. E. (1967) : Das Denkmal-Epigramm, in : O. REVERDIN édit., *Entretiens sur l'antiquité classique. XIV, L'épigramme grecque. Vandoeuvres-Genève 28 août - 3 septembre 1967*, Fondation Hardt édit., Genève, 1968, p. 3-36.
- RICHTER G. M. A. (1930) : *Animals in Greek Sculpture*, Oxford University Press édit., New York, 87 pp., 56 pl.
- ROEHL H. (1894) : *Imagines Inscriptionum Graecarum Antiquissimarum*, G. Reimer, Berlin, p. 54, n° 20.
- ROLLEY CL. (1983) : *Les bronzes grecs*, Office du livre édit., Fribourg, 270 pp., 302 fig.
- ROUSE W. H. D. (1902) : *Greek Votive Offerings. An Essay in the History of Greek Religion*, University Press édit., Cambridge, 463 pp.
- RUDHARDT J. (1958) : *Notions fondamentales de la pensée religieuse et actes constitutifs du culte dans la Grèce classique. Etude préliminaire pour aider à la compréhension de la piété athénienne au IV^e siècle*, Librairie E. Droz édit., Genève, 344 pp.
- SCHMALTZ B. (1980) : *Metallfiguren aus dem Kabirenheiligtum bei Theben. Die Statuetten aus Bronze und Blei*, W. de Gruyter édit., Berlin VIII, 172 pp., 38 ill.
- STENGEL P. (1910) : *Opferbräuche der Griechen*, Teubner édit., Leipzig - Berlin, p. 222-233.
- VATIN CL. (1981) : Monuments votifs de Delphes, *Bull. Correspond. Hell.*, 105 : 429-459.
- VILATTE S. (1986) : La femme, l'esclave, le cheval et le chien : les emblèmes du *Kalos kagathos* Ischomaque, *Dialogues d'histoire ancienne*, 12 : 271-294.
- WALTZ P. (1931) : *Anthologie grecque. Première partie. Anthologie palatine*, III (Livre IV) [=Epigrammes dédicatoires], Les Belles Lettres édit., Paris, 193 pp.

DISCUSSION

L. CHAIX : Existe-t-il une possibilité de confusion entre ces objets et des jouets, et quels seraient les moyens de les distinguer?

L. BODSON : L'ensemble des figurines de bronze et de terre cuite qui ont été retrouvées sans aucune mention pour en préciser la destination ne peut évidemment pas ipso facto être assimilé à des dons aux divinités. Un nombre non négligeable d'entre elles constituent des objets décoratifs dépourvus de toute intention religieuse (statuettes ornementales; appliques -dans le cas des bronzes en particulier- sur des vases, des meubles; bijoux, etc.) ou des jouets. En l'absence de textes dédicatoires, les figurines qui ont été trouvées dans des sanctuaires (aires de consécration, fosses de dépôts des pièces en surnombre, etc.) sont à identifier a priori comme des offrandes. L'indication du lieu de la trouvaille n'a cependant pas toujours été conservée, en particulier à propos de pièces provenant du marché des antiquités au XIX^e et au début du XX^e siècle. Une part non négligeable de la documentation archéologique se trouve de la sorte inutilisable, du moins pour l'étude de l'offrande.

M. GILONNE : Y avait-il des offrandes à la chouette d'Athéna (1); d'animaux vivants (2) ?

L. BODSON : (1) L'offrande, pas plus que les autres rites, ne s'adresse jamais, dans la religion grecque, à l'animal attribut ou symbole de la divinité.

(2) Des offrandes ou consécration d'animaux vivants sont attestées. Certains sanctuaires étaient en effet pourvus de parcs à gibier où les animaux sauvages, qui sont, rappelons-le, normalement exclus du sacrifice de consommation, paissaient en l'honneur de la divinité. Les bois et forêts attenants aux sanctuaires de divinités de la chasse tel Pan, etc., servaient de terre d'asile au gibier qui s'y réfugiait et échappait ainsi, au moins momentanément, aux chasseurs (voir L. BODSON, *Attitudes toward Animals in Greco-Roman Antiquity*, dans *International Journal for the Study of Animal Problems*, 4 [1983], p. 312-320). D'une manière analogue, des animaux domestiques vivants ont pu être dédiés aux dieux et intégrés dans les troupeaux sacrés élevés pour le compte des sanctuaires, avant d'être éventuellement sacrifiés par la suite. L'offrande d'animaux domestiques s'inscrit souvent, autant que l'on puisse en juger, dans des contextes particuliers qui témoignent et du sentiment religieux et de l'attitude des anciens Grecs vis-à-vis de leurs animaux de service. Ainsi, un berger, sans doute en fin de carrière, consacre aux dieux de l'élevage sa gibeccièrre et sa houlette ainsi que son chien, avant de ramener celui-ci, "parce qu'il est bien vivant", à la bergerie et garder ainsi auprès de lui son "ami de toujours" (MACEDONIOS, dans *Anth. pal.*, VI, 176). Ailleurs un paysan offre symboliquement son boeuf de labour devenu trop vieux pour tirer encore la charrue (ADALIOS, dans *A.p.*, VI, 228). Ce geste est spécifiquement destiné à éviter à l'animal réformé d'être abattu et vise donc à lui assurer une retraite paisible. (Sur cet aspect de la question de l'offrande, cf. L. BODSON, *The Welfare of Livestock and Work Animals in Ancient Greece and Rome*, dans *Medical Heritage* [Washington, D.C.], juil.-août, p. 244-249).